

RESUME TELEGRAPHIQUE

Lord Ripon est arrive au Canada. Le roi de la Corse est en route pour l'Espagne. La guerre civile en Espagne continue de se poursuivre.

Temperature.

Toronto, 5.—Probable pour les prochains jours. Nuits et jours, grande excitation qui dure depuis 48 heures.

Soiree dramatique.

Il y aura ce soir, une soiree dramatique et musicale au couvent de la Misericorde sous le patronage des dames du quartier Saint-Jacques.

Liste electorale.

La nouvelle liste electorale de la municipalite vient d'etre terminee. Elle a ete presentee, hier, a son Honneur le maire et a son Honneur le conseil municipal.

Temps d'estime.

Dimanche dernier, plusieurs employes de la Cour, du Protonotaire et d'un grand nombre de parents et amis intimes de M. A. Dugas, ont eu lieu au Palais de Justice.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Quand on vous a dit tout à l'heure qu'un inconnu désirait vous voir, vous parlez et qu'il allait venir devant vous.

Notes locales.

Il y aura séance du conseil de ville lundi prochain. La première passerelle de la saison, a été lancée hier, sur le canal de la rue Saint-Jacques.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — C'est possible, mais j'ai fait plus que de vous donner un renseignement. — Qu'avez-vous fait ?

Incendie de l'église de Sainte-Thérèse.

Sainte-Thérèse, 6.—Ce matin, vers sept heures, l'alarme se répandit dans tout le village lorsque l'on apprit que l'église était en feu.

La Soeur King.

La nouvelle de la mort de la soeur King, arrivée dimanche à l'Hôtel Dieu, a été prise avec un profond regret.

Fun.

De bonne heure, hier matin, l'officier de police McLaughlin, découvrit un commencement d'incendie dans un magasin de robes tenu par un nommé Robert, rue Sainte-Catherine.

Comité d'Hygiène.

Le comité d'hygiène s'est réuni lundi après-midi, sous la présidence de l'évêque Beaudry.

Le Wagon-Exposition.

Le wagon-Exposition des produits du Nord-Ouest Canadien est actuellement à Sorel. Il visitera ensuite les places suivantes :

Les élections municipales à Ottawa.

Ottawa, 6.—M. McDougall a été élu maire de cette ville, hier, par une majorité de 705 voix.

Les troubles à Terrebonne.

Saint-Jean-Teulon, 6.—Hier, il y a eu de nouveaux troubles à la baie Roberts. Les habitants ont été obligés de se réfugier dans les églises.

La pluie.

La pluie d'hier est de nature à jeter le déconfortement dans le cœur de ceux qui s'occupent de l'organisation du carnaval.

La question égyptienne.

Paris, 6.—Le correspondant du "Journal des Débats" à Berlin confirme la nouvelle que le ministre des Affaires étrangères a refusé de reconnaître le régime égyptien.

Mort subite à l'Asile de Beauport.

Québec, 6.—Le Dr Beaubien, coroner du district de Québec, a été notifié samedi, que le marin même, un nommé William Haggart, âgé de 45 ans, s'est suicidé.

Conférence du Congo.

Berlin, 6.—Le délégué belge à la conférence du Congo est le président de l'Association Belge pour l'Afrique. Il est parti hier pour aller à Paris pour régler avec M. Ferry la question des réclamations de l'Association au sujet du territoire de la rive gauche du Congo.

La question égyptienne.

Paris, 6.—On annonce d'une manière certaine que le ministre des Affaires étrangères a refusé de reconnaître le régime égyptien.

Mort subite à l'Asile de Beauport.

Québec, 6.—Le Dr Beaubien, coroner du district de Québec, a été notifié samedi, que le marin même, un nommé William Haggart, âgé de 45 ans, s'est suicidé.

La pluie.

La pluie d'hier est de nature à jeter le déconfortement dans le cœur de ceux qui s'occupent de l'organisation du carnaval.

La question égyptienne.

Paris, 6.—Le correspondant du "Journal des Débats" à Berlin confirme la nouvelle que le ministre des Affaires étrangères a refusé de reconnaître le régime égyptien.

Mort subite à l'Asile de Beauport.

Québec, 6.—Le Dr Beaubien, coroner du district de Québec, a été notifié samedi, que le marin même, un nommé William Haggart, âgé de 45 ans, s'est suicidé.

La pluie.

La pluie d'hier est de nature à jeter le déconfortement dans le cœur de ceux qui s'occupent de l'organisation du carnaval.

La question égyptienne.

Paris, 6.—Le correspondant du "Journal des Débats" à Berlin confirme la nouvelle que le ministre des Affaires étrangères a refusé de reconnaître le régime égyptien.

Mort subite à l'Asile de Beauport.

Québec, 6.—Le Dr Beaubien, coroner du district de Québec, a été notifié samedi, que le marin même, un nommé William Haggart, âgé de 45 ans, s'est suicidé.

La pluie.

La pluie d'hier est de nature à jeter le déconfortement dans le cœur de ceux qui s'occupent de l'organisation du carnaval.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Notes locales.

Il y aura séance du conseil de ville lundi prochain. La première passerelle de la saison, a été lancée hier, sur le canal de la rue Saint-Jacques.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Notes locales.

Il y aura séance du conseil de ville lundi prochain. La première passerelle de la saison, a été lancée hier, sur le canal de la rue Saint-Jacques.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Notes locales.

Il y aura séance du conseil de ville lundi prochain. La première passerelle de la saison, a été lancée hier, sur le canal de la rue Saint-Jacques.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Notes locales.

Il y aura séance du conseil de ville lundi prochain. La première passerelle de la saison, a été lancée hier, sur le canal de la rue Saint-Jacques.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Notes locales.

Il y aura séance du conseil de ville lundi prochain. La première passerelle de la saison, a été lancée hier, sur le canal de la rue Saint-Jacques.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Notes locales.

Il y aura séance du conseil de ville lundi prochain. La première passerelle de la saison, a été lancée hier, sur le canal de la rue Saint-Jacques.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Notes locales.

Il y aura séance du conseil de ville lundi prochain. La première passerelle de la saison, a été lancée hier, sur le canal de la rue Saint-Jacques.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.

Notes locales.

Il y aura séance du conseil de ville lundi prochain. La première passerelle de la saison, a été lancée hier, sur le canal de la rue Saint-Jacques.

Feuilleton de la Presse.

LE FILS DE GABRIELLE. QUATRIEME PARTIE. — Elle se leva et alla s'asseoir devant le feu. Elisabeth venait de faire fumer. Celle-ci prit son tabac et le plaça sous les pieds de Maximilienne.



LA PRESSE
Imprimé par W. E. BLUMHART.
ADMINISTRATEUR ET RÉDACTEUR
No. 1540, RUE NOTRE-DAME
(En face de l'Hôtel de Ville.)

ABONNEMENT
Édition Quotidienne... \$1.00 par an
Administration... \$1.00 par an
Annonces... \$1.00 par ligne

LA PRESSE
MONTREAL, 7 JANVIER 1885.

Les ministres de Québec se proposent de venir à Montréal vers le 10, et d'y tenir leurs séances jusqu'après les fêtes qui doivent être données à St-John, c'est-à-dire jusqu'au 15 courant.

Nous apprenons de source autorisée que Son Excellence Don Smeadler, en partant du Canada, se rend directement en Allemagne, et que sa prochaine visite à Rome est remise à une époque indéfinie.

On croit que le duc de Connaught arrivera en Angleterre vers Paques. On sait qu'il se rend des Indes en Europe par la voie de San Francisco; il est assez probable que, dans son trajet, il s'arrêtera quelque temps aux États-Unis et au Canada.

L'année n'a pas été éminemment favorable aux États-Unis pour le chemin de fer. Quarante trois ont été mis sous séquestre, et quinze ont été vendus par autorité de justice. Un bon nombre ont réduit leurs dividendes, et un plus grand nombre encore n'ont pas payé de dividende du tout.

Il paraît être décidé que le Czarévitch Nicolas, maintenant âgé de seize ans, devra épouser une des filles du prince royal de Prusse. La question des mariages à tousjours joué un grand rôle en Allemagne, et certainement la politique n'a pas été étrangère aux nouvelles dynasties.

A Londres, un grand propriétaire a été condamné par la Cour, à fermer un certain nombre de ses maisons, sur la preuve qu'elles étaient malades, et dangereuses pour la vie des habitants. Et ce qu'on n'osait jamais imaginer de pareilles procédures à Montréal! La société hygiénique pourrait peut-être s'occuper de cette question.

Il est question de construire en Angleterre, une nouvelle Chambre des communes; le local qui lui est actuellement assigné est devenu beaucoup trop petit pour le nombre des membres, et surtout de ceux qui assistent aux séances. Jadis plus de la moitié des représentants étaient constamment absents; aujourd'hui, sur certains votes, la proportion des absents n'atteint pas de dix pour cent.

Ru fait de concurrence pour le transport du fret, les journaux anglais nous donnent un renseignement dont, pour sûr, on ne se sent pas rouillé: une maison de Liverpool avait une expédition à faire à Londres; le chemin de fer a demandé 10 s. par tonne, mais une compagnie de steamers transatlantiques a accepté 6 s.; et seules la marchandise a fait le voyage de New-York.

On n'en finit jamais avec les curiosités du commerce; j'aimerais, l'Allemagne à l'export du lard en Amérique, maintenant l'Australie envoie du charbon en Angleterre, et le fret de Liverpool à Londres passe par l'Amérique.

LA FAREUSE COMMISSION
Le correspondant du Witness à Québec donne cours à une singulière rumeur: Ce serait à la demande de Sir Hector, que la commission d'enquête sur la vente du chemin de fer du Nord aurait été définitivement nommée; Sir Hector aurait eu pour but d'effrayer son collègue M. Chapleau, en tenant suspendue sur sa tête cette épée de Damoclès.

Ce rapport est assez naïf. La commission a été nommée par une résolution de la chambre d'assemblée datée du neuf juin dernier; Sir Hector ne se serait évidemment pas pressé, et dans un affaire à laquelle on veut faire croire qu'il est personnellement et fort intéressé, il aurait manqué à ses habitudes d'ordre, de régularité et de célérité.

Tout le monde sait que cette commission devait être organisée avant l'ouverture de la prochaine session, et la position de commissaire a été offerte de bonne heure cette été, à M. le juge Meredith, qui a décliné l'honneur de présider ce tribunal; demandé à être fait, subséquemment, à M. le juge Routhier, qui a naturellement pris des renseignements particuliers, avant de signifier son acceptation.

Telle est toute l'histoire des délais, et de la nomination définitive du commissaire. Décès de la semaine. Il y a eu, dans la semaine dernière, 108 inhumations, dans le cimetière de la Côte des Neiges. Sur ce nombre, 27 étaient des personnes décédées en dehors de la ville, sept morts ont été causés par la diphtérie et dix par la fièvre typhoïde.

Sur le nombre total, il y avait des enfants au-dessous de 5 ans. Il y a eu 23 enterréments au cimetière protestant. Sur ce nombre 20 étaient en lieu en ville, trois dans les municipalités environnantes et deux dans des endroits étrangers. Ils ont été causés par les maladies suivantes: diphtérie 3, fièvre scarlatine 2, fièvre typhoïde 1, pneumonie 2. Sept étaient des enfants au-dessous de sept ans.

LA QUESTION DES CONSERVES.

On se rappelle que depuis quelques années, on a vu naître d'impromptu des conserves, tant de viandes que de fruits. Un jugement qui vient d'être rendu à Brooklyn, a été maintenu en appel, sans pour autant d'atténuer le système actuel basé sur la négligence et l'amour des gros profits, aux dépens de la santé publique.

Un femme de Brooklyn, après avoir souffert par l'usage de conserves, a pourvu la maison qui les avait préparées, et le jugement a été rendu contre elle, même lorsqu'il a été prouvé que cette maison n'était coupable que de négligence.

En Canada, cette question se complique encore de la récente législation adoptée à Ottawa. On ordonne maintenant que chaque boîte ou colis porte le chiffre de son poids. Voici le texte même de la loi:

2. Tout boîtier hermétiquement fermé contenant des conserves alimentaires, comme les fruits, les légumes, le poisson et au autres choses de cette nature, devra porter en caractères lisibles le poids du contenu de chaque boîte ou colis; et tout emballer ou autre personne trouve coupable d'avoir vendu ou exposé en vente des conserves dans des boîtes ou colis sur lesquels n'est pas ainsi indiqué le poids de leur contenu, ou sur lesquels ce poids sera faussement indiqué, encourra pour la première infraction une amende de deux piastres par chaque boîte ou colis, et pour toute récidive, une amende de trois piastres au moins et de vingt piastres au plus par chaque boîte ou colis.

La présente section n'entrera en vigueur que le premier jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Il paraît que depuis plusieurs années, il s'était glissé beaucoup d'abus dans cette fabrication des conserves, de sorte que l'acheteur n'avait plus pour son argent.

Quand on achète pour vingt livres de viande, on conserve ou achète, celui qui n'en livre que quinze commet tout simplement une fraude, et il n'y a pas de raison de ne pas le traiter absolument comme le boulangier, par exemple, dont on saisit la marchandise, sans autre forme de procès, du moment qu'elle n'atteint pas le poids fixé par la loi.

Ce qui n'empêche pas que la nouvelle obligation imposée aux préparateurs de conserves a été l'objet de l'opposition la plus vive de la part des commerçants; après avoir été battus au parlement, ils ont pas, pour cela, considéré leur cause perdue; députation après députation ont pris la route d'Ottawa, afin d'insister auprès du gouvernement, et d'en obtenir des délais ou des modifications dans l'application de la loi.

S'il s'agit simplement d'accorder le temps suffisant pour permettre aux fabricants d'ajuster de se conformer à la nouvelle loi, cette demande pourrait, dans une certaine mesure, être accordée; mais pendant la période de huit mois, mentionnée dans la lettre même du statut, aurait dû être suffisante.

Si nos commerçants sont mus par d'autres motifs, leur conduite paraîtra pour le moins singulière, et de nature à créer des soupçons dans l'esprit des consommateurs.

En premier lieu, si les marchandises ont le poids voulu, il n'y aurait aucune objection à la dire. Tout est là.

Nous achetons beaucoup de ces produits, aux États-Unis et en Europe, et notre pratique vaut certainement la peine de poser cette condition, qui ne représente après tout, qu'un certificat d'honnêteté de la part du fabricant.

Il y aurait bien autre chose à faire en ce qui concerne ces conserves, et lorsqu'on vend du petit hareng assaisonné d'huile de coton, sous le titre de sardines à l'huile d'olive, il y a certainement fraude; et si on ajoute des étiquettes françaises afin de prouver que l'article vient de Loriot, lorsqu'il a été préparé à Gloucester, dans les États-Unis, il y a aggravation.

Un autre détail qui concerne l'hygiène publique: beaucoup de fruits et de sauces peuvent se conserver très sains pendant un certain temps, mais la vieillesse qui bonifie le vin convertit souvent les bonnes conserves en poison.

Pour celles qui renferment des acides, ceux-ci finissent par attaquer le métal de l'enveloppe, le plomb surtout, et y présentent des propriétés très insalubres.

Puisqu'on est en veine de protection en faveur du consommateur, ne pourrait-on pas exiger que la boîte portant la date de la préparation?

Ce serait désagréable, nous le savons, pour les marchands d'articles de rebut, qui nous font manger des homards péchés du temps de Cléopâtre, et des fraises qui ont tout fait d'avoir été cultivées dans les jardins d'Arnold, mais ces négociants ne sont pas les seuls dont la loi doive s'occuper.

Une législation de ce genre a déjà été soumise à quelques législatures des États-Unis, ce qui prouve que nos voisins ne sont pas indifférents aux inconvénients et aux dangers du système actuel.

Ce ne serait peut-être pas inutile de nous autoriser de leur expérience pour exiger encore ces quelques réformes dans notre système d'inspection des substances alimentaires.

LE GENERAL LEWAL. Nous avons publié dans nos dépêches télégraphiques de lundi le nom du général LEWAL au ministère de la guerre de la République Française, en remplacement de M. OMBÉRTON démissionnaire. Nos lecteurs liront avec intérêt le portrait de ce militaire distingué que nous extrayons du livre intéressant de H. Berger de Bievre: LES COMMANDEMENTS DE COURTS D'ARMÉE.

Le nom du général Lewal est un de plus hautement populaires dans l'armée. Pour tous les officiers qui ont servi sous ses ordres, pour tous ceux qui ont lu ses ouvrages, il représente le messianisme de la science militaire, de l'intelligence, des idées de progrès pour tout ce qui touche à l'art de la guerre et aux intérêts les plus élevés de l'armée.

Que l'on demande à n'importe quel officier connaissant par expérience ou de réputation le haut personnel dirigeant, quel serait le ministre de la guerre désirable, on le nomme sans hésiter le général Lewal.

LE GÉNÉRAL LEWAL.

Le général de Miribel était, lui aussi, un de ces organisateurs pulvérisés dont l'armée a eu si grand besoin. Mais la politique s'opposa, et le ministre de la guerre était destiné à son précaire de ses collègues, dans le "jeu de massacre" des ministères qui à tant de succès depuis trois ans, quel est l'homme à vases dessinés, qui pourrait assumer la charge de réformes radicales, étant vu à l'honneur et à courte échéance? Et voilà pourquoi le général Lewal n'est pas ministre de la guerre.

C'est un enfant de Paris. Il est petit fils d'un conseiller à la Cour des Comptes. Ses études au collège de Versailles, furent excellentes.

Sorti de Saint-Cyr avec le numéro 1, en 1843, il conserva la tête de sa promotion pendant tous ses cours, à l'École d'application d'état-major, et se révélait un officier de premier ordre.

En France, en Algérie, en Italie, au Mexique, à Rome, un ministre Niel, à l'armée du Rhin, il se distinguait par sa profonde instruction que par ses qualités militaires. Les yeux étendus d'un sublime coucher de soleil, vous tournez vers l'avant, vers le levant, vous regardez avec mélancolie les tremblantes étoiles qui paissent encore dans le ciel poétique. Vous choisissez dans l'obscurité d'un feuillet de papier, mais fidèles à votre passé et respectueux de vos ancêtres gloires, vous conservez les lieux places aux postes, aux seuls postes de bonne foi et de bonne volonté.

M. Victor Cherbuliez, dans sa réponse, a rappelé d'abord en termes gracieux au récipiendaire qu'il est le plus jeune membre de l'Académie.

"Vous êtes le plus jeune d'entre nous, a-t-il dit, et heureux défaut vous servira. Il y a dans toutes les familles des prédictions secrètes pour les Benjamins. Au surplus nous vivons dans un temps où les vieilles institutions, comme les vieux arbres, sont exposés à de jalouses malveillances, l'Académie pourrait alléguer votre jeunesse aux importuns et lui reprocher votre non grand âge."

M. Cherbuliez a fait ensuite l'éloge de la fermeté des convictions politiques de M. de Laprade; mais d'autre part, M. Cherbuliez a dit que ce n'est pas une ferme dans ses croyances religieuses, ou, du moins, dans son catholicisme, que M. de Laprade, en 1877, il était appelé au double commandement de l'École d'état-major et de l'École supérieure de guerre.

Il commande aujourd'hui le 17e corps à Toulouse.

Le général Lewal est un de nos officiers généraux les plus estimés à l'étranger, et ses œuvres font école dans les États-majors.

C'est un homme froid, travailleur acharné, exigeant beaucoup, quelquefois plus, dit-on, que de jeunes troupes ne peuvent donner, mais ne se ménageant pas lui-même les fatigues excessives qu'il impose aux autres et prêchant toujours d'exemple.

Il a un neveu qui est directeur du Progrès militaire.

Ce journal n'est pas doux, ordinairement, pour le général de Galliffet, et l'on a été induit à supposer que le général Lewal n'était pas étranger à ces attaques. Il n'en est absolument rien, cependant.

Nous deux sont liés d'une amitié basée sur une grande estime réciproque, et il est de notoriété que le général Lewal soutient énergiquement le commandant du 12e corps, dans tout ce que celui-ci a entrepris pour l'amélioration de la cavalerie.

COURRIER PARISIEN. A l'Académie Française, — Réception de François Coppée, — Victor de Laprade, — Réponse de M. Cherbuliez. — Les deux discours. — Une reprise au Vaudeville. — Le plus heureux des trois. — Anecdotes et nouvelles. — Succès du Diable à quatre. — Petit Courrier.

Depuis longtemps, on parle beaucoup de l'Académie Française et les réceptions s'y renouvelent d'une façon assez inégalement pour les académiciens. Ces derniers se passionnent bien volontiers de l'usage qui se fait autour d'eux, car pour un académicien qui arrive, il faut nécessairement qu'il en parte un autre, le nombre étant limité à quarante.

Avant hier, il y avait foule énorme à l'Institut ou avait lieu la réception du nouveau titulaire du fauteuil vacant par M. de Laprade.

M. François Coppée était chargé d'une tâche assez délicate. Poète, il avait à louer un poète; riméur familier et fantaisiste, il était tenu de rendre hommage au plus renommé des anciens lyriques. Cet homme excellent mais pontifical qui s'appelle Victor de Laprade, avait une grande irritation à se voir nommé de bons esprits, notamment à Augustin Thierry. Un jour on lui dit à l'Académie historique La mort d'Arnold, et le lecteur s'arrêtait avec complaisance à ces vers majestueux:

Pour ta venance, je t'aimé entre tes autres, Augustin Thierry l'interrompt, et, frappant sur la table:

— Qu'est-ce que cela signifie! Alors, pour quoi ne pas dire à nos confrères:

Pour ta rotundité, je t'aimé entre tes autres, Musset et moi le même avis, mais M. Coppée ne pouvait partager cette opinion. Il s'est fort bien tenu de la faire, et a décliné par un ordre consacré, suivant l'usage, à de modestes actions de grâce.

Du Vaudeville au théâtre des Bouffes Parisiens, il n'y a qu'un pas. Franchisé, il est et il l'est un peu, pour en finir avec les premières représentations, du Diable à quatre, opéra bouffé en trois actes de MM. Blum et Tché, musique de M. Marengo.

La donnée de la nouvelle pièce repose sur une originale légende, venue du duc de Nuremberg, où se déroule l'action de la pièce.

Il y avait jadis dans le pays des jongleurs et des conteurs, un farouche dans le village de Nuremberg, un jour survint un de ses livres à la main, les allées tournantes de cette pépinière du Luxembourg, ou comme il l'a dit dans une de ses plus gracieuses poésies:

LE DIABLE À QUATRE.

Thomme le plus apte à gréer et à imposer les réformes nécessaires et à donner la force et la cohésion à notre état militaire, nous le regardons: le général Lewal.

Le général de Miribel était, lui aussi, un de ces organisateurs pulvérisés dont l'armée a eu si grand besoin. Mais la politique s'opposa, et le ministre de la guerre était destiné à son précaire de ses collègues, dans le "jeu de massacre" des ministères qui à tant de succès depuis trois ans, quel est l'homme à vases dessinés, qui pourrait assumer la charge de réformes radicales, étant vu à l'honneur et à courte échéance? Et voilà pourquoi le général Lewal n'est pas ministre de la guerre.

C'est un enfant de Paris. Il est petit fils d'un conseiller à la Cour des Comptes. Ses études au collège de Versailles, furent excellentes.

Sorti de Saint-Cyr avec le numéro 1, en 1843, il conserva la tête de sa promotion pendant tous ses cours, à l'École d'application d'état-major, et se révélait un officier de premier ordre.

En France, en Algérie, en Italie, au Mexique, à Rome, un ministre Niel, à l'armée du Rhin, il se distinguait par sa profonde instruction que par ses qualités militaires. Les yeux étendus d'un sublime coucher de soleil, vous tournez vers l'avant, vers le levant, vous regardez avec mélancolie les tremblantes étoiles qui paissent encore dans le ciel poétique. Vous choisissez dans l'obscurité d'un feuillet de papier, mais fidèles à votre passé et respectueux de vos ancêtres gloires, vous conservez les lieux places aux postes, aux seuls postes de bonne foi et de bonne volonté.

M. Victor Cherbuliez, dans sa réponse, a rappelé d'abord en termes gracieux au récipiendaire qu'il est le plus jeune membre de l'Académie.

"Vous êtes le plus jeune d'entre nous, a-t-il dit, et heureux défaut vous servira. Il y a dans toutes les familles des prédictions secrètes pour les Benjamins. Au surplus nous vivons dans un temps où les vieilles institutions, comme les vieux arbres, sont exposés à de jalouses malveillances, l'Académie pourrait alléguer votre jeunesse aux importuns et lui reprocher votre non grand âge."

M. Cherbuliez a fait ensuite l'éloge de la fermeté des convictions politiques de M. de Laprade; mais d'autre part, M. Cherbuliez a dit que ce n'est pas une ferme dans ses croyances religieuses, ou, du moins, dans son catholicisme, que M. de Laprade, en 1877, il était appelé au double commandement de l'École d'état-major et de l'École supérieure de guerre.

Il commande aujourd'hui le 17e corps à Toulouse.

Le général Lewal est un de nos officiers généraux les plus estimés à l'étranger, et ses œuvres font école dans les États-majors.

C'est un homme froid, travailleur acharné, exigeant beaucoup, quelquefois plus, dit-on, que de jeunes troupes ne peuvent donner, mais ne se ménageant pas lui-même les fatigues excessives qu'il impose aux autres et prêchant toujours d'exemple.

Il a un neveu qui est directeur du Progrès militaire.

Ce journal n'est pas doux, ordinairement, pour le général de Galliffet, et l'on a été induit à supposer que le général Lewal n'était pas étranger à ces attaques. Il n'en est absolument rien, cependant.

Nous deux sont liés d'une amitié basée sur une grande estime réciproque, et il est de notoriété que le général Lewal soutient énergiquement le commandant du 12e corps, dans tout ce que celui-ci a entrepris pour l'amélioration de la cavalerie.

COURRIER PARISIEN. A l'Académie Française, — Réception de François Coppée, — Victor de Laprade, — Réponse de M. Cherbuliez. — Les deux discours. — Une reprise au Vaudeville. — Le plus heureux des trois. — Anecdotes et nouvelles. — Succès du Diable à quatre. — Petit Courrier.

Depuis longtemps, on parle beaucoup de l'Académie Française et les réceptions s'y renouvelent d'une façon assez inégalement pour les académiciens. Ces derniers se passionnent bien volontiers de l'usage qui se fait autour d'eux, car pour un académicien qui arrive, il faut nécessairement qu'il en parte un autre, le nombre étant limité à quarante.

Avant hier, il y avait foule énorme à l'Institut ou avait lieu la réception du nouveau titulaire du fauteuil vacant par M. de Laprade.

M. François Coppée était chargé d'une tâche assez délicate. Poète, il avait à louer un poète; riméur familier et fantaisiste, il était tenu de rendre hommage au plus renommé des anciens lyriques. Cet homme excellent mais pontifical qui s'appelle Victor de Laprade, avait une grande irritation à se voir nommé de bons esprits, notamment à Augustin Thierry. Un jour on lui dit à l'Académie historique La mort d'Arnold, et le lecteur s'arrêtait avec complaisance à ces vers majestueux:

Pour ta venance, je t'aimé entre tes autres, Augustin Thierry l'interrompt, et, frappant sur la table:

— Qu'est-ce que cela signifie! Alors, pour quoi ne pas dire à nos confrères:

Pour ta rotundité, je t'aimé entre tes autres, Musset et moi le même avis, mais M. Coppée ne pouvait partager cette opinion. Il s'est fort bien tenu de la faire, et a décliné par un ordre consacré, suivant l'usage, à de modestes actions de grâce.

Du Vaudeville au théâtre des Bouffes Parisiens, il n'y a qu'un pas. Franchisé, il est et il l'est un peu, pour en finir avec les premières représentations, du Diable à quatre, opéra bouffé en trois actes de MM. Blum et Tché, musique de M. Marengo.

La donnée de la nouvelle pièce repose sur une originale légende, venue du duc de Nuremberg, où se déroule l'action de la pièce.

LE DIABLE À QUATRE.

Thomme le plus apte à gréer et à imposer les réformes nécessaires et à donner la force et la cohésion à notre état militaire, nous le regardons: le général Lewal.

Le général de Miribel était, lui aussi, un de ces organisateurs pulvérisés dont l'armée a eu si grand besoin. Mais la politique s'opposa, et le ministre de la guerre était destiné à son précaire de ses collègues, dans le "jeu de massacre" des ministères qui à tant de succès depuis trois ans, quel est l'homme à vases dessinés, qui pourrait assumer la charge de réformes radicales, étant vu à l'honneur et à courte échéance? Et voilà pourquoi le général Lewal n'est pas ministre de la guerre.

C'est un enfant de Paris. Il est petit fils d'un conseiller à la Cour des Comptes. Ses études au collège de Versailles, furent excellentes.

Sorti de Saint-Cyr avec le numéro 1, en 1843, il conserva la tête de sa promotion pendant tous ses cours, à l'École d'application d'état-major, et se révélait un officier de premier ordre.

En France, en Algérie, en Italie, au Mexique, à Rome, un ministre Niel, à l'armée du Rhin, il se distinguait par sa profonde instruction que par ses qualités militaires. Les yeux étendus d'un sublime coucher de soleil, vous tournez vers l'avant, vers le levant, vous regardez avec mélancolie les tremblantes étoiles qui paissent encore dans le ciel poétique. Vous choisissez dans l'obscurité d'un feuillet de papier, mais fidèles à votre passé et respectueux de vos ancêtres gloires, vous conservez les lieux places aux postes, aux seuls postes de bonne foi et de bonne volonté.

M. Victor Cherbuliez, dans sa réponse, a rappelé d'abord en termes gracieux au récipiendaire qu'il est le plus jeune membre de l'Académie.

"Vous êtes le plus jeune d'entre nous, a-t-il dit, et heureux défaut vous servira. Il y a dans toutes les familles des prédictions secrètes pour les Benjamins. Au surplus nous vivons dans un temps où les vieilles institutions, comme les vieux arbres, sont exposés à de jalouses malveillances, l'Académie pourrait alléguer votre jeunesse aux importuns et lui reprocher votre non grand âge."

M. Cherbuliez a fait ensuite l'éloge de la fermeté des convictions politiques de M. de Laprade; mais d'autre part, M. Cherbuliez a dit que ce n'est pas une ferme dans ses croyances religieuses, ou, du moins, dans son catholicisme, que M. de Laprade, en 1877, il était appelé au double commandement de l'École d'état-major et de l'École supérieure de guerre.

Il commande aujourd'hui le 17e corps à Toulouse.

Le général Lewal est un de nos officiers généraux les plus estimés à l'étranger, et ses œuvres font école dans les États-majors.

C'est un homme froid, travailleur acharné, exigeant beaucoup, quelquefois plus, dit-on, que de jeunes troupes ne peuvent donner, mais ne se ménageant pas lui-même les fatigues excessives qu'il impose aux autres et prêchant toujours d'exemple.

Il a un neveu qui est directeur du Progrès militaire.

Ce journal n'est pas doux, ordinairement, pour le général de Galliffet, et l'on a été induit à supposer que le général Lewal n'était pas étranger à ces attaques. Il n'en est absolument rien, cependant.

Nous deux sont liés d'une amitié basée sur une grande estime réciproque, et il est de notoriété que le général Lewal soutient énergiquement le commandant du 12e corps, dans tout ce que celui-ci a entrepris pour l'amélioration de la cavalerie.

COURRIER PARISIEN. A l'Académie Française, — Réception de François Coppée, — Victor de Laprade, — Réponse de M. Cherbuliez. — Les deux discours. — Une reprise au Vaudeville. — Le plus heureux des trois. — Anecdotes et nouvelles. — Succès du Diable à quatre. — Petit Courrier.

Depuis longtemps, on parle beaucoup de l'Académie Française et les réceptions s'y renouvelent d'une façon assez inégalement pour les académiciens. Ces derniers se passionnent bien volontiers de l'usage qui se fait autour d'eux, car pour un académicien qui arrive, il faut nécessairement qu'il en parte un autre, le nombre étant limité à quarante.

Avant hier, il y avait foule énorme à l'Institut ou avait lieu la réception du nouveau titulaire du fauteuil vacant par M. de Laprade.

M. François Coppée était chargé d'une tâche assez délicate. Poète, il avait à louer un poète; riméur familier et fantaisiste, il était tenu de rendre hommage au plus renommé des anciens lyriques. Cet homme excellent mais pontifical qui s'appelle Victor de Laprade, avait une grande irritation à se voir nommé de bons esprits, notamment à Augustin Thierry. Un jour on lui dit à l'Académie historique La mort d'Arnold, et le lecteur s'arrêtait avec complaisance à ces vers majestueux:

Pour ta venance, je t'aimé entre tes autres, Augustin Thierry l'interrompt, et, frappant sur la table:

— Qu'est-ce que cela signifie! Alors, pour quoi ne pas dire à nos confrères:

Pour ta rotundité, je t'aimé entre tes autres, Musset et moi le même avis, mais M. Coppée ne pouvait partager cette opinion. Il s'est fort bien tenu de la faire, et a décliné par un ordre consacré, suivant l'usage, à de modestes actions de grâce.

Du Vaudeville au théâtre des Bouffes Parisiens, il n'y a qu'un pas. Franchisé, il est et il l'est un peu, pour en finir avec les premières représentations, du Diable à quatre, opéra bouffé en trois actes de MM. Blum et Tché, musique de M. Marengo.

La donnée de la nouvelle pièce repose sur une originale légende, venue du duc de Nuremberg, où se déroule l'action de la pièce.

LE DIABLE À QUATRE.

Thomme le plus apte à gréer et à imposer les réformes nécessaires et à donner la force et la cohésion à notre état militaire, nous le regardons: le général Lewal.

Le général de Miribel était, lui aussi, un de ces organisateurs pulvérisés dont l'armée a eu si grand besoin. Mais la politique s'opposa, et le ministre de la guerre était destiné à son précaire de ses collègues, dans le "jeu de massacre" des ministères qui à tant de succès depuis trois ans, quel est l'homme à vases dessinés, qui pourrait assumer la charge de réformes radicales, étant vu à l'honneur et à courte échéance? Et voilà pourquoi le général Lewal n'est pas ministre de la guerre.

C'est un enfant de Paris. Il est petit fils d'un conseiller à la Cour des Comptes. Ses études au collège de Versailles, furent excellentes.

Sorti de Saint-Cyr avec le numéro 1, en 1843, il conserva la tête de sa promotion pendant tous ses cours, à l'École d'application d'état-major, et se révélait un officier de premier ordre.

En France, en Algérie, en Italie, au Mexique, à Rome, un ministre Niel, à l'armée du Rhin, il se distinguait par sa profonde instruction que par ses qualités militaires. Les yeux étendus d'un sublime coucher de soleil, vous tournez vers l'avant, vers le levant, vous regardez avec mélancolie les tremblantes étoiles qui paissent encore dans le ciel poétique. Vous choisissez dans l'obscurité d'un feuillet de papier, mais fidèles à votre passé et respectueux de vos ancêtres gloires, vous conservez les lieux places aux postes, aux seuls postes de bonne foi et de bonne volonté.

M. Victor Cherbuliez, dans sa réponse, a rappelé d'abord en termes gracieux au récipiendaire qu'il est le plus jeune membre de l'Académie.

"Vous êtes le plus jeune d'entre nous, a-t-il dit, et heureux défaut vous servira. Il y a dans toutes les familles des prédictions secrètes pour les Benjamins. Au surplus nous vivons dans un temps où les vieilles institutions, comme les vieux arbres, sont exposés à de jalouses malveillances, l'Académie pourrait alléguer votre jeunesse aux importuns et lui reprocher votre non grand âge."

M. Cherbuliez a fait ensuite l'éloge de la fermeté des convictions politiques de M. de Laprade; mais d'autre part, M. Cherbuliez a dit que ce n'est pas une ferme dans ses croyances religieuses, ou, du moins, dans son catholicisme, que M. de Laprade, en 1877, il était appelé au double commandement de l'École d'état-major et de l'École supérieure de guerre.

Il commande aujourd'hui le 17e corps à Toulouse.

Le général Lewal est un de nos officiers généraux les plus estimés à l'étranger, et ses œuvres font école dans les États-majors.

C'est un homme froid, travailleur acharné, exigeant beaucoup, quelquefois plus, dit-on, que de jeunes troupes ne peuvent donner, mais ne se ménageant pas lui-même les fatigues excessives qu'il impose aux autres et prêchant toujours d'exemple.

Il a un neveu qui est directeur du Progrès militaire.

Ce journal n'est pas doux, ordinairement, pour le général de Galliffet, et l'on a été induit à supposer que le général Lewal n'était pas étranger à ces attaques. Il n'en est absolument rien, cependant.

Nous deux sont liés d'une amitié basée sur une grande estime réciproque, et il est de notoriété que le général Lewal soutient énergiquement le commandant du 12e corps, dans tout ce que celui-ci a entrepris pour l'amélioration de la cavalerie.

COURRIER PARISIEN. A l'Académie Française, — Réception de François Coppée, — Victor de Laprade, — Réponse de M. Cherbuliez. — Les deux discours. — Une reprise au Vaudeville. — Le plus heureux des trois. — Anecdotes et nouvelles. — Succès du Diable à quatre. — Petit Courrier.

Depuis longtemps, on parle beaucoup de l'Académie Française et les réceptions s'y renouvelent d'une façon assez inégalement pour les académiciens. Ces derniers se passionnent bien volontiers de l'usage qui se fait autour d'eux, car pour un académicien qui arrive, il faut nécessairement qu'il en parte un autre, le nombre étant limité à quarante.

Avant hier, il y avait foule énorme à l'Institut ou avait lieu la réception du nouveau titulaire du fauteuil vacant par M. de Laprade.

M. François Coppée était chargé d'une tâche assez délicate. Poète, il avait à louer un poète; riméur familier et fantaisiste, il était tenu de rendre hommage au plus renommé des anciens lyriques. Cet homme excellent mais pontifical qui s'appelle Victor de Laprade, avait une grande irritation à se voir nommé de bons esprits, notamment à Augustin Thierry. Un jour on lui dit à l'Académie historique La mort d'Arnold, et le lecteur s'arrêtait avec complaisance à ces vers majestueux:

Pour ta venance

EXTRA

POUR CE SOIR

ROYAL THEATRE MUSEUM—M. Liss et le Chiffre de la Siesta!

THEATRE DE VARIETES DE MONTREAL—Les Cloches de Corneville!

ACADEMIE DE MUSIQUE—Manzelle Nitouche!

MGR BOURGET

Se grandir dans un état de faiblesse extrême.

Le dernier bulletin reçu du Saül et Hécollet, au moment où nous mettons sous presse, annonce que durant la journée d'hier et la nuit dernière, Mgr Bourget a éprouvé un mieux sensible, mais que, cette après-midi, sa faiblesse est plus grande que jamais.

"LE CANADIEN."

L'exercice à Troy et à Albany—Un grand succès. Heures retour.

Les membres du club de raquettes "Le Canadien," dont nous annonçons le départ lundi dernier, pour leur grande excursion à Troy, sont arrivés dans cette dernière ville un peu après 3 heures, le soir du même jour.

Le comité de réception et les autorités municipales reçurent les excursionnistes à la gare et les escortèrent jusqu'à l'hôtel de ville, où le maire fut une adresse de bienvenue à laquelle répondit M. R. Préfontaine maire suppléant de Montréal.

On estime qu'il y avait au-delà de 15,000 personnes sur le parcours de la procession. De distance en distance, il y avait des feux de Bengale et à chaque pas on acclamait les excursionnistes avec enthousiasme. Le soir, il y eut réception à la salle d'opéra Royal et les membres du club, avec le concours de la bande de la Cité, donneront ensuite un grand concert.

Une vaste salle ne suffit pas pour contenir tous ceux qui voulaient assister à ce concert, pendant le cours duquel le chœur et le corps de musique furent vivement applaudis, chaque numéro du programme étant rappelé avec ferveur.

Après quelques heures de repos, les excursionnistes se rendirent en corps, hier matin, à l'église de la Congrégation canadienne française, où fut célébrée une messe solennelle. Le curé de la paroisse, le Rev. M. Joseph Charette, avait fait décorer l'église d'une manière splendide pour la circonstance. Il y eut diacre et sous-diacre, et un chœur très bien exercé, de dames et de messieurs, exécuta une splendide messe de messieurs. Parmi les nombreux chœurs qui remanièrent l'office, on remarquait: Diles, Félix, Pillard, Brouseau, Spérand, Morisset, Benoît, Rousseau, Mue Boucher, et M. J. Benoit, P. X. Benoit, Boucher, Côté, Casseur.

On avait réservé les meilleurs sièges pour les membres du club, qui ne cessent d'exprimer leur reconnaissance envers le Rev. M. Charette pour les magnifiques et délicates attentions qu'il leur a prodiguées.

Le Rev. M. Leduc, curé de West Troy, avait bien voulu rehausser la cérémonie par sa présence, et les excursionnistes ont été très flattés de cette marque d'attention.

Après la messe, le club se rendit à Albany, où une nouvelle oration l'attendait.

Requis à la gare par un comité spécial, les excursionnistes furent escortés à l'hôtel de ville, au milieu des applaudissements de la foule. Là, le maire Banks les reçut officiellement, leur souhaita la bienvenue et les félicita du succès de l'excursion.

La procession se fit de nouveau en marche et se rendit au Capitole, où le zélé gouverneur Cleveland, le Président élu, reçurent les membres du club avec la plus grande cordialité et voulut que chacun lui fut présenté personnellement.

Les Canadiens, qui sont enchantés de la réception du futur Président, laisseront les uns les autres en secret, une adresse en double, l'une en français, l'autre en anglais.

On revint à Troy, où devaient avoir lieu les courses du club. Mais, comme il n'y avait pas de neige du tout, et que la pluie tombait par torrents, on dut abandonner cette partie du programme. Les membres passeront le reste de l'après-midi à visiter la ville. A 11 heures P. M., l'heure du départ sonna, mais 83 des membres seulement répondirent à l'appel, le reste des excursionnistes ayant décidé de se rendre à New York où ils demeureront pour quelques jours avec des parents amis. Les membres qui sont restés arrivèrent ce matin, à 8 heures à 8.30 heures. Nous avons eu occasion de voir plusieurs des excursionnistes et ils sont enchantés de leur voyage. Ils s'accrochent à leur retour, car c'est avec eux deux instruments que le Canada a été défriché.—Au Spencer Wood, Mme Masson, avec sa grâce qui la caractérise, a fait les honneurs d'un lunch superbe qu'elle a offert à ces Messieurs.

Après une courte visite usitée au "skating rink," Trappes et Frontenac ont regagné leur transports. Ceux de Montréal ne sont arrivés que ce matin, au petit jour, au grand mécontentement de leurs femmes, qui n'avaient pas prévu cette bordée au dehors d'un voyage conjugal.

Mais en somme, après explications, tout le monde est content.

Vol avec effraction.

Hier, vers six heures et demi, du matin, les gardiens de la paix, Briant et Lassalle, faisaient leur ronde rue Saint-Paul, quand ils virent trois individus s'avancer à pas de loup. L'un d'eux avait une sacoche à la main. Ils s'arrêtèrent et le premier d'entre eux se précipita sur le second et lui arracha la sacoche des mains. Les deux autres se précipitèrent sur le premier et le second et le troisième et le quatrième et le cinquième et le sixième et le septième et le huitième et le neuvième et le dixième et le onzième et le douzième et le treizième et le quatorzième et le quinzième et le seizième et le dix-septième et le dix-huitième et le dix-neufième et le vingtième et le vingt-et-unième et le vingt-deuxième et le vingt-troisième et le vingt-quatrième et le vingt-cinquième et le vingt-sixième et le vingt-septième et le vingt-huitième et le vingt-neufième et le trentième et le trente-et-unième et le trente-deuxième et le trente-troisième et le trente-quatrième et le trente-cinquième et le trente-sixième et le trente-septième et le trente-huitième et le trente-neufième et le quarantième et le quarante-et-unième et le quarante-deuxième et le quarante-troisième et le quarante-quatrième et le quarante-cinquième et le quarante-sixième et le quarante-septième et le quarante-huitième et le quarante-neufième et le cinquantième et le cinquante-et-unième et le cinquante-deuxième et le cinquante-troisième et le cinquante-quatrième et le cinquante-cinquième et le cinquante-sixième et le cinquante-septième et le cinquante-huitième et le cinquante-neufième et le soixantième et le soixante-et-unième et le soixante-deuxième et le soixante-troisième et le soixante-quatrième et le soixante-cinquième et le soixante-sixième et le soixante-septième et le soixante-huitième et le soixante-neufième et le septantième et le septante-et-unième et le septante-deuxième et le septante-troisième et le septante-quatrième et le septante-cinquième et le septante-sixième et le septante-septième et le septante-huitième et le septante-neufième et le quatre-vingtième et le quatre-vingt-et-unième et le quatre-vingt-deuxième et le quatre-vingt-troisième et le quatre-vingt-quatrième et le quatre-vingt-cinquième et le quatre-vingt-sixième et le quatre-vingt-septième et le quatre-vingt-huitième et le quatre-vingt-neufième et le cinquante.

Après avoir constaté que le voleur avait disparu, ils se précipitèrent à sa poursuite et le rattrapèrent dans une ruelle adjacente. Ils le conduisirent au poste de police, où il fut interrogé et déclaré coupable de vol avec effraction.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Le voleur a été condamné à six mois de prison et à une amende de \$100.

Maladie de M. Tabbi Picard.

Les nombreux amis et administrés de M. Tabbi Picard, P. S. S., surnommé à juste titre "le père des pauvres" apprendront avec douleur que ce digne père souffre actuellement d'une tumeur à l'épaule qui, sans empêcher tout à fait d'exercer son ministère, a pris de telles proportions que ses médecins lui conseillent de la faire enlever. Comme cette tumeur cause parfois de très vives douleurs, il est probable que M. Picard consentira à l'opération qu'il d'ailleurs, paraît-il, n'offre aucun danger.

Le mandat d'arrestation a été signé sur la déposition de M. J. P. Cartwright, marchand de vins, rue St. Paul, qui a déclaré que le 17 décembre, le prisonnier a obtenu pour plus de \$3,000 de marchandises, en disant qu'il avait reçu l'ordre de son père de faire cette commande.

Les marchandises lui furent envoyées à l'adresse qu'il avait donnée et il donna en paiement un chèque qui prétendit avoir été signé par son père.

Ce chèque fut refusé à la banque et il acquit la certitude qu'il était faux.

Le père du prisonnier est un commerçant très respectable d'Albion.

Cette cause est fixée au 12 de ce mois.

Assurances de l'Eglise de Sainte Thérèse.

Nous sommes heureux d'apprendre que le montant des assurances de l'Eglise de Sainte Thérèse, s'élève à une somme assez élevée. Ainsi on possédait deux polices d'assurances à la Compagnie Glasgow et London, dont l'une de \$30,000 et l'autre de \$6,000. On en avait une autre assise à l'assurance des Fabriques au montant de \$10,000. Ce qui fait la somme de \$46,000. Cependant cette somme est loin de couvrir les pertes qui s'élevaient probablement à la somme de \$80,000.

Ces différents articles ont été vendus cette après-midi, et les acquereurs sont presque tous étrangers sur place. On sait qu'une partie du montant perçu sur la vente va au gouvernement, et l'autre est divisée entre ceux qui ont opéré la saisie.

L'Union Saint-Joseph.

Il y a eu, lundi dernier, une assemblée des membres de l'Union Saint-Joseph, à laquelle on a discuté des questions de la plus grande importance. Il s'agissait d'abord d'une augmentation de la contribution annuelle qu'un certain nombre de membres croyaient être nécessaire. Après une vive discussion, une motion a été votée qui rejette par un vote de la majorité. La discussion s'éleva ensuite sur une question encore plus importante. La motion sur la table était à l'effet d'accorder aux héritiers de chaque membre \$100,000, soit aujourd'hui payés à la veuve de chacun.

D'après la constitution actuelle, cette somme n'est payée qu'à la veuve et si l'époux d'un membre meurt avant lui, la somme se trouve perdue pour les héritiers et le seul avantage qui reste aux enfants est l'indemnité hebdomadaire qu'on leur donne jusqu'à l'âge de 18 ans.

Cette question vitale devait nécessairement soulever une vive discussion qui se prolonga jusqu'à une heure avancée. Finalement, on résolut de ne prendre aucune vote, avant de discuter de nouveau la question et la prochaine assemblée.

Inspection des bâtiments.

Le rapport de M. P. Lacroix, inspecteur des bâtiments de cette ville, est prêt, et sera publié sous peu. Voici quelques extraits de ce rapport que nous croyons devoir publier pour l'information de nos lecteurs.

Durant l'année qui vient de s'écouler, on a saisi 61 plaintes qui ont été portées contre les propriétaires de bâtiments. Sur ce nombre, 218 ont été rejetées comme non fondées par l'inspecteur qui a expédié 380 avis à un nombre égal de propriétaires, 36 ont été saisis pour infractions, 30 ont été fracturés devant le Recorder. Tous ont été ou maintenus ou réglés, les trois autres n'ont pas été saisis à la charge du défendeur.

Deux permis d'installation de machines à vapeur appliquées à l'industrie, ont été accordés jusqu'à concurrence du montant de \$2,500 échantillons vagues. Le crédit vote pour l'entretien du bureau était de \$2,100. Les dépenses se sont élevées à \$2,000, ce qui laisse une balance disponible de \$100. Le tableau suivant indique la valeur totale des nouvelles constructions dans chaque quartier.

Quartier Centre 3 bâtiments \$ 30,000

Quartier Centre 4 bâtiments 102,500

Quartier Centre 5 bâtiments 147,500

Quartier Centre 6 bâtiments 117,500

Quartier Centre 7 bâtiments 175,000

Quartier Centre 8 bâtiments 28,000

Quartier Centre 9 bâtiments 180,120

Quartier Centre 10 bâtiments 71,420

Total 890,015

A ce chiffre il convient d'ajouter \$12,000 représentant les bâtiments en voie de construction appartenant à M. Beauchamp.

Les 313 bâtiments construits fournissent 490 logements, 24 magasins, 5 entrepôts et 4 manufactures. Le nombre des bâtiments construits en 1883 est de 200, fournissant 41 écoles et églises, 25 logements, 7 magasins et logements, 9 manufactures, 23 magasins et 2 manufactures.

Avant l'année dernière, le rapport de l'inspecteur n'indiquait pas la valeur des bâtiments nouvellement construits et M. Lacroix a éprouvé une certaine difficulté à se procurer les renseignements dont il avait besoin pour évaluer les propriétés. Certains propriétaires s'imaginent que les estimations de la ville se basent sur ces chiffres pour déterminer la valeur des biens immobiliers. C'est une erreur qui est loin de faire disparaître, vu que le public montrealais a tout intérêt à ce que les étrangers soient tenus au courant des progrès de notre ville et nous félicitons M. Lacroix de l'heureuse idée qu'il a eue de s'imposer ce sacrifice de travail.

Ecôle Polytechnique de Montréal.

L'honorable P. G. Gagnon, M.C.L., dont le fils a été élu député des plus distingués de l'écôle polytechnique, vient d'informer le Principal de cette institution qu'il désire que la cour et le département de l'écôle porte à l'écôle polytechnique un office de cette année, un prix qui consistera en un diplôme de l'écôle polytechnique des Arts et Manufactures de Laboulaye (4 volumes en 4 tomes).

Le prix sera donné à celui des élèves de deuxième année qui, tout en ayant la supériorité des points pour l'année, aura conservé la moyenne minimum de seize et demi sur vingt.

Il faut ajouter que l'administration a complétement l'offre généreuse de l'honorable M. Gagnon, et le principal de vouloir bien agréer l'expression de sa profonde gratitude pour le magnifiquement qu'il porte à l'écôle polytechnique un office de cette année, un prix qui consistera en un diplôme de l'écôle polytechnique des Arts et Manufactures de Laboulaye (4 volumes en 4 tomes).

Nous venons avec plaisir que l'écôle polytechnique est appréciée à sa juste valeur et que les élèves qui se présentent à l'écôle sont encouragés à s'y présenter.

Des commissaires nous disent ce matin que si cette température continuait, on pouvait s'attendre à une forte débacle et à une crue des eaux.

Le Raire Cartier.

On vient de terminer l'enquête dans l'affaire de Joseph Cartier, accusé d'obtention d'assaut sur sa belle-mère, à sa suite son procès ce matin.

Mme Virginie Brière, la plaignante, dit que le 31 décembre dernier, elle a été appelée par son gendre dans la rue, et qu'après avoir dit quelques paroles, elle se précipita violemment par les bras et lui a fait mal.

Parent usant du privilège que lui donne la loi, elle complètement la version donnée par sa belle-mère, et dit que le 27 décembre, sa femme est partie de chez lui disant qu'elle allait voir sa mère et n'en est revenue que trois jours après.

Le 3, le hasard le mit en face de sa belle-mère et dès lors que ne pouvant contenir son indignation, il lui a fait des reproches et tout en avançant qu'il a adressé à la plaignante des paroles un peu dures, nie l'acte qu'on lui reproche.

Un avocat, au service du défendeur, est entendu également mais son témoignage ne jette pas grande lumière dans l'affaire. Son Honneur le juge Dugas en rendant son jugement dit que depuis qu'il exerce les fonctions de juge, il a entendu près de trois mille causes d'assaut et batterie, dans lesquelles suivant la loi, les défendeurs ont été entendus. Sur ces nombreux cas, il n'en a vu que quatre ou cinq causes dans lesquelles les défendeurs ont été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Dans la cause qui occupe la Cour ce jour, le juge a analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Parce que les allégués de cet affidavit ont été analysés dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la seconde question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la troisième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la quatrième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la cinquième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la sixième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la septième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la huitième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la neuvième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la dixième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la onzième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la douzième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la treizième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la quatorzième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la quinzième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la seizième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la dix-septième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la dix-huitième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la dix-neufième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la vingtième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.

Quant à la vingt-et-unième question, l'affidavit a été analysé dans l'affaire, et dit qu'il n'a pas vu de cas où le défendeur ait été admis à offrir un serment simple touché le plaignant et il fait remarquer que ce résultat ne semble pas prouver que l'on ait grand respect pour le serment.